































au *Rappahannock* de prendre la mer parce que les autorités françaises avaient vu ou autorisé tout ce qui concernait ce bâtiment, soit il acceptait le point de vue des Confédérés, qui reposait sur des bases légales et, dans ces conditions, le départ de la corvette sudiste équivaldrait à un acte d'hostilité vis-à-vis des Etats-Unis. « *Entre deux inconvénients, il faut choisir le moindre* » insinua Drouyn de Lhuys et il proposa d'opter pour celui qui éluderait un affrontement politique voire militaire avec les Etats-Unis.<sup>41</sup>

Au cœur de la mission confédérée à Paris, c'est la débâcle et ses membres envisagent à nouveau la revente de leur corvette à Bordeaux ou à Nantes. Bulloch descend lui-même en France pour procéder à cette transaction, mais rien ne se fait en dépit du courrier que Paris et Richmond échangent à ce sujet. En février 1865, le secrétaire du département confédéré de la Marine, enjoint le commodore Barron de se défaire du bâtiment ou de l'abandonner à Calais. Il ordonne en outre aux officiers de marine stationnés en Europe de rentrer dans le Sud, à l'exception de ceux que désignera Bulloch pour effectuer des tâches particulières. Le 28 février 1865, Barron se démet de ses fonctions pour regagner le Sud et, le 9 mars, une commission d'officiers dresse un ultime rapport sur l'état du *Rappahannock*.

Seul le lieutenant Fauntleroy restera sur son rafiote jusqu'à la fin de la guerre. « *Même si ce vaisseau avait été opérationnel* », commenta Bulloch, « *la situation en mars 1865 n'aurait pas justifié son envoi en mer. Les finances confédérées en Europe n'avaient plus les moyens de supporter une telle dépense et il devenait évident que les armées confédérées ne tiendraient plus longtemps. Rien que le maintien du navire à Calais, sous le contrôle de quelques hommes, coûtait déjà très cher. Finalement, j'engageai un courtier maritime afin de le revendre avec son contenu pour un prix global. Il l'emmena en Grande-Bretagne sous les couleurs de ce pays.* »<sup>42</sup>

---

<sup>41</sup> Case et Spencer, *Civil War Diplomacy*, p. 505-507.

<sup>42</sup> Bulloch, *Secret Services*, vol. II, pp. 267-69 ; *ORN*, vol. I-3, p. 700 ; II-2, p. 276 ; II-3, p. 1187 ; Spencer, *Confederate Navy in Europe*, p. 191.